

Tibi poursuit la réouverture progressive de son réseau de recyparcs dans l'intérêt de la population.

A partir de ce mardi 5 mai 2020, Tibi rouvrira encore un recyparc supplémentaire, celui d'Anderlues, 11 recyparcs seront donc ouverts sur les 14 que compte le réseau.

De plus, tous les déchets habituellement acceptés le seront à nouveau, à l'exception de l'amiante (asbeste-ciment).

Depuis la réouverture des recyparcs, le bilan est en effet **globalement positif, même si nous déplorons quelques incidents majeurs** de sorte que la **Direction de Tibi prévient** :

« Depuis le début de cette crise, notre personnel ne ménage pas ses efforts pour continuer à offrir un service de qualité à la population. Nous avons pu maintenir, grâce à la motivation et au courage de chacun, toutes nos missions essentielles. La population dans sa grande majorité nous remercie, en nous adressant des mots d'encouragements, mais avant tout et surtout en appliquant correctement les règles de tri, en respectant les conditions d'accès aux recyparcs et adoptant un comportement exemplaire. Par conséquent, en soutien à notre personnel et dans l'intérêt du maintien de notre service à la population, nous en appelons les quelques usagers agressifs à cesser d'avoir un comportement inapproprié sur les recyparcs, particulièrement durant cette période de crise, et nous rappelons que chaque comportement inapproprié sera sanctionné par une interdiction d'accès aux recyparcs et, dans les cas graves, une plainte sera systématiquement introduite auprès des forces de police. »

La sécurité, tant de notre personnel que des usagers est pour notre intercommunale une condition impérative du maintien de la réouverture des recyparcs.

La Direction de l'intercommunale Tibi et les Organisations syndicales se sont à nouveau réunies ce mercredi 29 avril afin de faire un bilan de l'évolution de la situation depuis la réouverture des recyparcs et d'envisager la suite de la réouverture progressive.

Rappelons que depuis cette semaine, les citoyens pouvaient déjà accéder à 10 recyparcs et y apporter les 6 fractions de déchets les plus importantes : les déchets verts, les encombrants, le bois, les métaux, les inertes et les plafonnages. Le bilan est globalement positif notamment grâce au soutien de nos communes associées, des bourgmestres et de toutes les zones de police concernées.

Tibi doit malheureusement déplorer quelques incidents majeurs du fait de quelques-uns qui, se voyant refuser l'accès au recyparc parce qu'ils ne respectaient pas les consignes d'accès, ont fait preuve d'une agressivité inacceptable envers son personnel.

« C'est le cas par exemple de cet usager particulièrement agressif qui a voulu entrer de force dans un recyparc alors que l'accès lui en avait été refusé parce qu'il ne respectait pas les règles. Au volant de sa camionnette blanche, il a volontairement heurté l'agent de sécurité qui se trouvait devant lui. L'agent de sécurité s'est retrouvé sur le capot et, non content, l'usager a été jusqu'à continuer à s'avancer avant de s'arrêter et de faire demi-tour violemment en manquant au passage d'écraser un préposé qui se trouvait à proximité.

Ces faits particulièrement graves, perpétrés devant témoins et enregistrés par nos caméras de surveillance, sont inacceptables. Ils font l'objet d'une interdiction immédiate d'accès aux recyparcs, ainsi que d'un dépôt de plainte à la police de la part de Tibi. »



Néanmoins, retenant le bilan de réouverture des recyparcs jusqu'ici globalement positif, ainsi que les actions prises par la Direction à l'égard des comportements inappropriés de ces usagers agressifs et espérant que ce type de comportement cesse sur les recyparcs dans l'intérêt de tous, les **Organisations syndicales ont convenu avec la Direction que Tibi poursuivra la semaine le processus de réouverture progressive de ses recyparcs.**

Dès **ce mardi 5 mai, tous les déchets à l'exception de l'amiante (asbeste-ciment)** seront à nouveau acceptés et Tibi rouvrira **un recyparc supplémentaire, Anderlues**, ce qui portera à **11 sur 14** le nombre de recyparcs ouverts :

- **Anderlues – Rue du Terril**
- **Chapelle-lez-Herlaimont – Allée de la Valériane**
- **Charleroi 1 (Couillet I) – Rue de Marcinelle 26**
- **Charleroi 2 (Ransart) – Rue des Raspes**
- **Courcelles – Rue de Binche**
- **Farciennes, Aiseau-Presles, Châtelet (FAC) – Rue Odon Godart à Farciennes**
- **Fleurus – Rue de Mellet**
- **Gerpennes (Joncret) – Rue de Jean-Joseph Piret 100**
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes – Chemin de Hameau**
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies) – Chemin de la Falgeotte**
- **Pont-à-Celles (Luttre) – en face de la gare**

Les horaires habituels sont d'application : ouverture du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00 et le samedi de 09h15 à 17h30, fermeture le dimanche, le lundi et les jours fériés. **Les autres recyparcs de la Zone Tibi restent fermés à ce stade.**

LES CONSIGNES STRICTES D'ACCES AUX 11 RECYPARCS SONT IMPERATIVEMENT A RESPECTER PAR LES USAGERS DANS LE BUT D'ASSURER LA SECURITE DE NOTRE PERSONNEL ET DE TOUS :

- **Le port d'un masque ou d'une visière est obligatoire pour les usagers.**
- **Tous les déchets sont acceptés, à l'exception de l'amiante (asbeste-ciment). L'utilisateur qui se présente avec de l'amiante sera refusé.**
- Limite : 1m3 max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.
- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètres min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Nous rappelons que les préposés ne déchargent pas les véhicules pour les usagers
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.

La sécurité, tant de notre personnel que des usagers est pour notre intercommunale une condition impérative du maintien de la réouverture des recyparcs.

Contact presse:

Françoise Lardenoey, 0476 88 47 98, francoise.lardenoey@tibi.be

Page 2/2

